

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1852

ATTRIBUTION

D'UN DENIER CARLOVINGIEN

A MONS (*Castrilocus*).

La planche III offre, sous les n^{os} 1, 2 et 3, des variétés d'un denier de Charlemagne dont l'attribution est restée si pas indéterminée, du moins fort contestable. M. Lelewel, dans sa *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 98, proposait de lire les trois lettres C, L, S, *Cales*, le chef-lieu du pays des Caletans, aujourd'hui le pays de Caux, ou peut-être encore, disait-il, Cayeux? Mais le nom latin de Cayeux, *Cadocum*, ne cadre que par sa première lettre avec la légende énigmatique.

M. Conbrouse, après avoir adopté Cayeux dans sa *Description des monnaies de la deuxième race*, n^{os} 40 et 431, a changé d'avis dans son grand ouvrage sur les monnaies françaises, et a préféré Eu, dont le nom latin *Auga*, *Aucum*, rend cette attribution peu admissible.

M. de Longpérier, dans son excellent travail sur le cabinet de M. Rousseau, nomme, mais sans s'y arrêter, Chelles qui, dès l'époque mérovingienne, s'appelait en latin *Calensis villa*; *Cluis*, le *Cluense castrum* d'AIMOIN; *Cleves*, *Clivia* ou *Clivus*, qui ne date que du XII^e siècle; Calais, *Calesium*, qui n'est guère plus ancien. Il propose enfin Cluse, *Clusæ*, mentionnée dans le partage de 806, entre

les fils de Charlemagne. Mais s'il semble donner la préférence à cette dernière lecture, ce n'est cependant que d'une manière dubitative, puisqu'il ajoute « qu'on pourrait peut-être en tenant compte de la croisette et des points, supposer à la rigueur que :E+LS indique ECOLISINA, et en conséquence regarder ce denier comme une copie altérée d'une monnaie d'Angoulême. »

N'est-il pas bien étonnant que parmi tant de conjectures diverses, personne n'ait songé à *Castri LocuS*, alors surtout qu'on connaissait un denier carlovingien au monogramme, avec la légende entière : CASTRALOC MO, tandis que ni Cayeux, ni Eu, ni Cluse n'ont produit aucune monnaie sous les deux premières races (1) ?

M. De Coster, qui le premier a soupçonné cette dernière attribution, l'appuie encore d'une observation fort ingénieuse : « Je trouve, dit-il, sur les deniers de Charlemagne au même type des noms de ville écrits : LEMS pour *LEMoviceS*, Limoges ; ARINS pour *AuReliaNiS*, Orléans ; REDS pour *REDoneS*, Rennes. Partout le S final est de rigueur. Un autre denier porte ARDS (2) qui n'est pas expliqué ;

(1) Il est possible, il est même assez probable que l'on a frappé des monnaies mérovingiennes à *Castrilocus* ; mais ces pièces ne sont pas retrouvées. Le triens donné par MM. Fougères et Conbrouse, comme appartenant à cette localité, porte la légende CASTRO LUCIPU ou LUCIDU, dans laquelle il est difficile de voir *Castrilocus*. M. Piot propose de restituer cette pièce à Chalus, dans le Limousin, en latin *Castrum Lucii*. Le catalogue d'une vente faite à Gand, au mois de juillet 1852, annonçait, sous le n° 1156, un triens de Mons!!! avec la légende ainsi rendue : ITAINIVIOMOTS. Nous ne pouvons regarder cette attribution que comme une plaisanterie.

(2) Ou ARDIS, qu'Eckhard lit *ARelaDIS* pour *Arelatis*, Arles ; peut-être *AREDIuS*, Saint-Yzier, à huit lieues de Limoges ?

enfin Charlemagne se nomme, sur une monnaie italienne, DOMS pour *DOMinus*. Les trois exemplaires de notre denier, de coins différents, ont tous un signe d'abréviation après le C seulement, comme pour désigner que cette lettre fait à elle seule un mot, *Castri*. Cette abréviation a même sur un de ces deniers, le n° 3, la forme d'un I, et permettrait alors de lire *CastrILocus*. On sait que ce mélange de grandes et de petites lettres est très-usité sur les deniers de cette époque. »

L'identité de Mons et de *Castrilocus* a été regardée comme incontestable par tous les anciens historiens du Hainaut; et bien que récemment on ait voulu soulever quelques doutes à ce sujet, à cause que cette localité ne se trouve pas mentionnée dans le partage de 870, entre Charles le Chauvè et Louis le Germanique, alors qu'on y voit Antoing, Soignies, Condé, Cambrai, Lobbes, Saint-Sauve, Crespin, etc., nous persistons à croire qu'une preuve négative de cette espèce ne peut pas renverser le témoignage unanime des légendaires de Sainte-Waudru et de Saint-Ghislain, de Sigebert de Gembloux qui donne à Mons le double nom de *Mons-Castrilocus* (1), ce qui explique la substitution du premier de ces noms au second abandonné dans la suite, de Baldéric qui l'appelle *Castrum-Mons* (2), de Gislebert, etc.

La capitale du Hainaut, comme la plupart des villes de notre pays, doit son origine à un monastère. Les légendes de Sainte-Waudru et de Saint-Ghislain nous attestent qu'au VII^e siècle, l'emplacement de cette ville formait une mon-

(1) Années 976, 1011, 1122.

(2) *Chronicon cameracense*, lib. III, cap. VI.

tagne déserte et couverte de bois, où jadis avait existé un château fort. *Waldetrudis elegit sibi locum in proprio allodio suo quî Castrilocus dicitur, ad habitandum, qui locus vastus erat penitus, in quo mons ab antiquo firmatus imminebat* (¹). *Nactus sum montem silvosum sic aptum*, disait saint Ghislain à la sainte comtesse, *si foret extirpatus, Deo obsequi cupientibus : illum etenim, si vales, eme, et ibi ædifica tibi habitacula tuisque sequacibus* (²).

Ce château fort, *ab antiquo firmatus*, dont il n'existait plus que des ruines, remontait sans doute à l'époque de la décadence de l'Empire et des premières invasions barbares. Autour du nouveau monastère fondé par Sainte-Waudru, vinrent nécessairement se grouper quelques habitations de paysans, serfs ou manants, qui exploitaient et cultivaient le domaine, l'*allodium*.

Au temps de Charlemagne, cette agglomération devait être bien peu considérable encore, puisqu'aucun document antérieur au XII^e siècle ne donne à Mons le titre de ville (³); c'était une simple bourgade, un *locus*. L'assertion de Vinchant et de Nicolas de Guise que Mons fut élevée au rang de ville capitale du Hainaut, par Charlemagne, en 804, ne repose sur aucun témoignage sérieux. Mais de ce que Mons n'était pas alors une ville considérable, on aurait tort de conclure qu'on n'ait pas pu y forger monnaie. Un grand nombre de pièces mérovingiennes et carlovingiennes ont été frappées dans des localités aussi peu importantes; et

(¹) *Chronicon Gisleberti*, p. 15.

(²) *Vita Sancti Ghislani*. — *Acta S.S. Belgii*, t. IV, p. 581.

(³) SCHAYES, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, p. 467.

d'ailleurs il n'y avait réellement alors, à quelques exceptions près, aucune ville dans le territoire actuel de la Belgique (1).

Il est un autre denier de Charlemagne au même type du $\frac{\text{CARO}}{\text{LVS}}$, en deux lignes, qu'on pourrait peut-être aussi revendiquer pour le Hainaut. Cette pièce gravée dans l'ouvrage de MM. Fougères et Conbrouse, sous le n° 284, porte au revers les lettres BINCIAC. On la donne à Bingen, près de Mayence; pourquoi pas à Binche ou Binse à trois lieues de Mons? Cette localité est ancienne, elle est voisine de *Leptines*, aujourd'hui le village des Estines, célèbre par le concile qu'on y tint en 743, et où la famille des Pepins avait une résidence qui devint un des châteaux royaux, sous la seconde race (2). Sans vouloir absolument déposer Bingen qui a pour lui l'argument d'une très-haute antiquité puisqu'il est déjà nommé dans Tacite, dans Ammien-Marcellin et dans l'Itinéraire d'Antonin (3), convenons du moins que l'attribution à Binche n'est pas non plus dépourvue de toute probabilité.

R. CHALON.

(1) SCHAYES, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, p. 434.

(2) *Ib.*, p. 70.

(3) MORERI, *Dictionnaire historique*.

La pièce n° 1 appartient au cabinet national de France, le n° 2 fait partie de notre collection, et le n° 3 de la collection de M. De Coster.

